

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Direz-Pierret, 17 septembre 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Direz-Pierret](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (107)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Direz-Pierret, 17 septembre 1847, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26473>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[17 septembre 1847](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Direz-Pierret](#)

Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

Description

RésuméGodin répond à la lettre de Direz-Pierret relative à un différend sur le transport de cuisinières par Vaillant.

Mots-clés

[Appareils de cuisson](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées[Vaillant \[monsieur\]](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDirez-Pierret

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéTransport

BiographieCommisionnaire de transport à Lille (Nord), Cambrai (Nord), Arras (Pas-de-Calais), Valenciennes (Nord), Saint-Quentin (Aisne), puis à Paris (25, rue Ponceau) au milieu du XIXe siècle. L'entreprise porte successivement les noms de Direz-Pierret, Direz-Pierret et fils et Direz et Cie

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

17 juillet ~~17 juillet~~ Monsieur Dircy Parrot et je
je m'imprude de répondre à votre lettre. J'aurais
sans doute pu me faire me rendre compte de
la maladresse qui est cause du différent que on
fait le sujet de cette lettre.

Il aurait été convenable avec le sieur saillant
que nous nous ayons présentés car je tiendrais
croire raisonnable de tout vous admettre de préférence
quand nos relations seront définitivement fixées
mais pour celles-là les conditions ne nous conviennent
pas, elles devraient être remises en d'autres mains
qui les auraient acceptées même avec toute la responsa-
bilité. Voulant éviter tout retard ~~que~~ et en offrant je
vous prie pour cette affaire de me considérer comme
garant des conditions contenues dans vos lettres des
13 et 16 courant je me pliquerai de rester avec M. Villain

je disire aussi messieurs votre position n'est
exempt de difficultés mais vouliez remarquer que les
conditions que vous m'avez faites sont uniques en leur
genre que par exemple je vous avoue une
capitulation de quelque importance que le véturier par
sa négligence vienne à verser ~~verser~~ dans ~~verser~~ les
fond il pourra être attendre à destination se faire
payer des transports de celle que ne sera pas assurée
et moi je serai encore pour les frais de retour à
la chose qui fera apparaître

je suis persuadé que vous tiendrez vous même
à changer cette situation et suis en attendant votre
réponse. V. J. B. S.

Prochain

18 juillet Monsieur Raymond

je vous remets ci contre ~~je~~ à mon capitulation indiquée
relatant à la 507 dont vouliez me servir je vous ai fait
mention deux minutes 90 cent des sorts différents que j'avais
le plus à propos de votre lettre n'ayant pas sur le point
d'accord il a été fait de nos deux parties

M. J. S.